

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 12 JUIN 2020**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 juin 2020.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20200612/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20200612/access.html>

Le 12 juin 2020, à 14h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la totalité de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique

- travaux des équipes techniques
- travaux de l'équipe de vigilance
- Réorganisation du travail des équipes de l'OP3FT dans le contexte de la Covid-19,
- Processus d'arrêté et d'approbation des Comptes annuels et du Rapport d'activité 2019,
- Développement d'OP3FT China,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

RÉORGANISATION DU TRAVAIL DES ÉQUIPES DE L'OP3FT DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Dans le contexte de la réorganisation du travail des équipes de l'OP3FT liée à la Covid-19, le Conseil d'administration prend acte du passage à l'étape 2 du déconfinement décrété par le gouvernement à partir du 2 juin 2020, et prend acte également que le télétravail doit toujours être privilégié dans cette étape.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration prend acte que le télétravail est maintenu à l'OP3FT jusqu'à ce que le gouvernement communique une directive différente.

PROCESSUS D'ARRÊTÉ ET D'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Dans le prolongement de sa décision du 15 mai 2020 de reporter au 16 août 2020 au plus tard l'arrêté des Comptes annuels et du Rapport d'activité de l'OP3FT pour l'exercice 2019, et de reporter au 30 septembre 2020 au plus tard leur approbation, le Conseil d'administration décide que les dates d'arrêté et d'approbation des Comptes annuels et du Rapport d'activité de l'OP3FT pour l'exercice 2019 seront fixées le 30 juin 2020 au plus tard.

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Dans le prolongement de sa décision du 26 mars 2020 de confier à Monsieur Jérôme DELACROIX, Responsable du Développement des antennes locales de l'OP3FT, le pilotage de la recherche d'un nouveau bureau pour OP3FT China, et le suivi des démarches administratives liées au changement d'adresse légale, le Conseil d'administration prend acte qu'OP3FT China a signé un contrat de bail pour un bureau avec services à Pékin, dans l'arrondissement de Chaoyang, dans le quartier dit « CBD » (*Central Business District*), auprès de la société Regus. Ce contrat a démarré le 1er juin 2020, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil d'administration prend également acte que le comité de projet final du projet d'innovation collaborative (PIC) mené avec l'Ecole Centrale de Pékin, qui s'est tenu le 11 juin 2020, s'est bien déroulé, et que l'Ecole a exprimé son souhait que l'OP3FT propose un nouveau projet PIC l'année prochaine.

Enfin, le Conseil d'administration prend acte des modalités d'adhésion d'OP3FT China à l'Internet Society of China, ainsi que des modalités d'inscription à la *China Internet Conference 2020*, qui, en raison de la Covid-19, se tiendra intégralement en ligne, du 23 au 25 juillet 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864